

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 MARS 2023 à 19H00****N° 026/2023 – Vote du budget primitif 2023 de la Régie de l'énergie**

Conseillers en exercice : **28** – Présents : **21** – Excusés avec Pouvoir : **5** – Excusé sans Pouvoir : **1**
Absent : **1** – Votants : **26**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 29 MARS, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 23 MARS 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :**Mesdames, Messieurs :**

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia.

ETAIENT EXCUSEES AVEC POUVOIR :**Mesdames, Messieurs :**

BOILEAU Marc (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), RONGEAT Stéphane (pouvoir donné à Céline ROUSSEL), VAUGEOIS Patrick (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), VIGNAGA Isabelle (pouvoir donné à Rita MONTEIRO).

ETAIT EXCUSÉ SANS POUVOIR :

Monsieur GRUET Alexis

ETAIT ABSENTE :

Madame JACQUET Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Régie de l'Energie qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230329-026-2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication : 11/04/2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT	CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT
011	Charges à caractère général	150 774,34 €	70	Produits des services	204 341,00 €
65	Autres Charges de gestion courante	5,00 €	75	Autres produits de gestion courante	5,00 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		150 779,34 €	TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		204 346,00 €
66	Charges financières	2 508,20 €	77	Produits exceptionnels	37 750,00 €
68	Dotations aux provisions	50,00 €	002	Résultats de fonctionnement reporté	- €
022	Dépenses imprévues	- €			- €
TOTAL DEPENSES REELLES		2 558,20 €	TOTAL RECETTES REELLES		37 750,00 €
023	Virement section investissement	73 258,46 €			- €
042	Opération d'ordre Transfert entre section	15 500,00 €	042	Opération d'ordre Transfert entre section	- €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		88 758,46 €	TOTAL RECETTE D'ORDRE		- €
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT		242 096,00 €	TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT		242 096,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES BP			RECETTES BP		
23	Travaux	37 700,00 €			
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		37 700,00 €	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT		
			1068	Excédent de fonctionnement	53 890,47 €
16	Emprunts et dettes assimilés	52 587,14 €			
TOTAL DEPENSES REELLES		52 587,14 €	TOTAL RECETTES REELLES		53 890,47 €
040	Amortissements subvention		040	Amortissement des immobilisations	15 500,00 €
			021	Virement section de fonctionnement	73 258,46 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE			TOTAL RECETTES D'ORDRE		88 758,46 €
001	Solde d'exécution	52 361,79 €			
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT		142 648,93 €	TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT		142 648,93 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire, tenue lors de la séance du Conseil Municipal du 29 Mars 2023,

Considérant la présentation du projet de Budget Primitif 2023, lors de la commission des finances du 22 Mars 2023,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2023 du Budget annexe Régie de l'Energie,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET

Le secrétaire
Patrick BOUVARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230329-026-2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication : 11/04/2023

